

Et toujours la concertation :

- **4 réunions territorialisées de présentation du SCoT révisé en automne** pour tous les élus du territoire, notamment pour faciliter une appropriation par les nouveaux élus (voir Agenda en 1^{ère} page),
- **2 ateliers de concertation** à l'attention des élus des nouvelles communes de la CC Mirecourt-Dompaire, à l'automne pour voir concrètement les conséquences de l'application du SCoT,
- **Concertation formelle des Personnes publiques associées** pour l'examen du nouveau document SCoT révisé en cours jusqu'au 6 septembre,
- **Enquête publique** prévue en fin d'année.

Les nouvelles de la Fédé SCoT...

4 petits films de la FédéSCoT pour tout comprendre en 4 minutes :

Film 1 : 1 minute pour comprendre l'aménagement du territoire

Film 2 : 1 minute pour comprendre le rôle du SCoT dans l'aménagement du territoire

Film 3 : 1 minute pour comprendre comment construire un projet de territoire dans son SCoT

Film 4 : Devenir élu(e) de SCoT, pourquoi pas moi ?

A visionner sur www.fedescot.org

Un guide juridique et méthodologique : « Articulier SCoT et PLU(i) » commandité par la Fédération des SCoT et l'AdCF pour aider les élus à comprendre la complémentarité stratégique et opérationnelle de ces deux documents unis par un rapport de « compatibilité » en téléchargement sur le site <http://www.fedescot.org>.

Lobbying : modernisation des SCoT

L'ordonnance de modernisation des SCoT parue le 17 juin 2020, applicable au 1^{er} avril 2021, reprend bon nombre de propositions de la FédéSCoT. Elle confirme la fonction transversale du SCoT et souligne son rôle stratégique pour favoriser la transition énergétique et climatique. Le SCoT peut désormais valoir PCAET dont le programme d'actions est intégré en annexe. L'aspect formel du SCoT est recentré sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS ex-PADD).

Une équipe d'ingénierie à votre service (contact : 03 29 32 47 96)



Directeur de publication

Michel HEINRICH
Président du Syndicat

Diffusion

500 exemplaires conçus & réalisés en interne

Illustration

D'après l'image réalisée par Antonio GACIA, Imagerie d'Epinal

Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

4, rue Louis Meyer 88190 GOLBEY

Tel : 03 29 32 47 96

syndicat@scot-vosges-centrales.fr

www.scot-vosges-centrales.fr

SCoT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE
DU SCoT DES
VOSGES CENTRALES



Sommaire : le SCoT révisé catalyseur de la transition territoriale

Edito :

Etre délégué de SCoT, pourquoi faire ?



Avec la crise sanitaire, il est plus que jamais question de transition territoriale. Cela tombe bien car c'était justement l'objet des deux révisions successives du SCoT des Vosges Centrales en voie d'achèvement. Comme le rappelle le dossier de ce numéro, la transition territoriale doit intégrer toutes les transitions économique, démographique, écologique, climatique et énergétique. C'est ce chemin que nous avons dessiné tous ensemble avec le SCoT des Vosges Centrales pour y parvenir. Toutefois avec la fin de la révision du SCoT nous sommes encore au milieu du gué car l'étape suivante sera la transposition de la transition territoriale dans les documents d'urbanisme et les politiques locales sectorielles.

Etre délégué du SCoT nous engage à poursuivre notre réflexion commune pour mettre en oeuvre concrètement les transitions au sein de nos intercommunalités et de nos communes respectives. Des réunions territorialisées à l'intention de tous les élus des Vosges Centrales seront l'occasion de partager, notamment avec les nouveaux, la version du SCoT arrêtée en janvier 2020 avant de passer à l'enquête publique et à l'adoption définitive du schéma.

Bonne lecture

Michel Heinrich,
Président du Syndicat du SCoT

AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

- 21 septembre : Comité Syndical

20h15 Maison Charles Grandemange, 43 rue Jules Ferry, CHANTRAINE

- SCoT Révisé :

Réunions d'information territorialisées

Lundi 28 septembre à 18h30, Espace Flambeau, avenue du Chêne, MIRECOURT,

Mardi 29 septembre à 18h30, Salle des fêtes, rue Commandant Saint Sernin, XERTIGNY

Mardi 6 octobre à 18h30, place de l'Espée CHARMES

Jeudi 15 octobre à 18h30, Grand Salon Hôtel de ville EPINAL

- BIMBY/ BUNTI :

WEB Conférence pour les élus :

- 30 juillet : reprise de contact avec les ambassadeurs Bimby

- 28 août : présentation démarche Bimby-Bunti à tous les élus

- 24 septembre 18h30 formation des nouveaux ambassadeurs

Permanences pour les habitants :

- Xertigny, les 11 et 12 septembre 2020, de 9h à 19h00 à la mairie

- Epinal, du 17 au 21 septembre 2020 de 9h à 19h au Centre des congrès,

- Dompaire, les 18 et 19 septembre 2020, de 9h à 19h au 131 Rue de la Gare,

- Charmes, le 16 et 17 octobre 2020, de 9h à 19h salle de l'Espée

AUTRES EVENEMENTS :

- 5 novembre AG de la Fédération Nationale des SCoT

- 16-17-18 juin 2021 Rencontre nationale des SCoT à Saint-Malo

LE SCoT REVISÉ : CATALYSEUR DE LA TRANSITION TERRITORIALE

Avec la crise sanitaire, les transitions sont devenues un leitmotiv... C'était déjà le thème des rencontres nationales des SCoT en 2019 où **le SCoT se révélait être le catalyseur de toutes les transitions**. Dans les Vosges Centrales, les deux révisions du schéma avaient déjà anticipé ce mouvement.

La transition vers un territoire élargi

Depuis 2014, les contours des Vosges Centrales se sont élargis plusieurs fois pour intégrer l'ex-Communauté de Communes de Dompain, puis la totalité de la Communauté de communes Mirecourt-Dompain. Pour les élus des nouvelles communes, la période de transition a été ressentie comme particulièrement rapide pour assimiler toutes les réformes institutionnelles récentes.

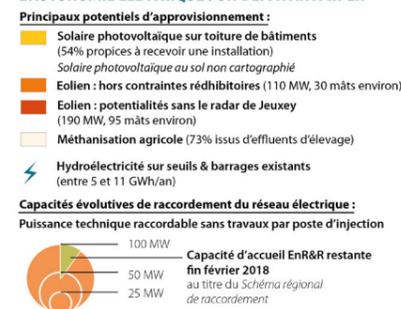
La transition territoriale, c'est aussi la mise en cohérence de multiples transitions : énergétique, climatique, écologique, démographique, économique, écomobile, etc... Les deux révisions du SCoT ont permis de réfléchir collectivement à ces transitions pour apporter des réponses ambitieuses et adaptées aux particularités des Vosges Centrales.

La transition énergétique et climatique : atteindre l'autonomie énergétique

Le SCoT préconise une stratégie énergétique selon une double approche :

- **maîtriser la consommation** grâce notamment à une politique incitative d'isolation des bâtiments publics et des logements,
- **déployer la production d'énergies renouvelables** dans les différentes filières avec le soutien des collectivités locales au travers de la SEM d'investissement participatif « **Terr'ENR** » créée par les deux EPCI membres du SCoT et plusieurs partenaires privés.

L'AUTONOMIE ÉLECTRIQUE : UN DÉFI À ANTICIPER

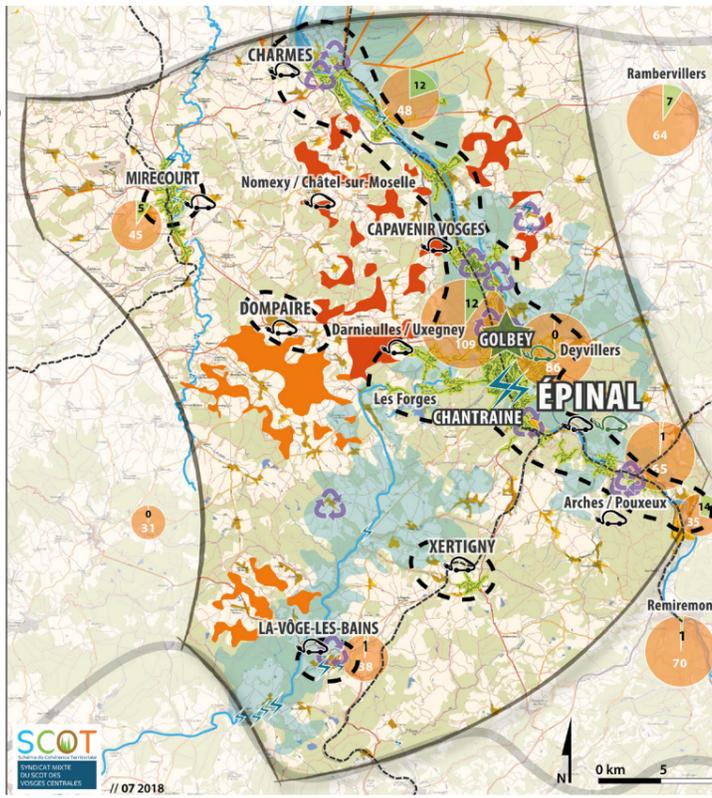


VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE, ÉLECTRIQUE & GAZ

- Bornes de recharge pour véhicule électrique en parallèle d'un foisonnement EnR&R de proximité
- Station d'avitaillement de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV) pour bus, camions & véhicules utilitaires dans un 1e temps
- Maintien & renforcement du ferroviaire (densification autour des gares, politique incitative & intermodalité)

MIEUX MOBILISER LES RESSOURCES THERMIQUES

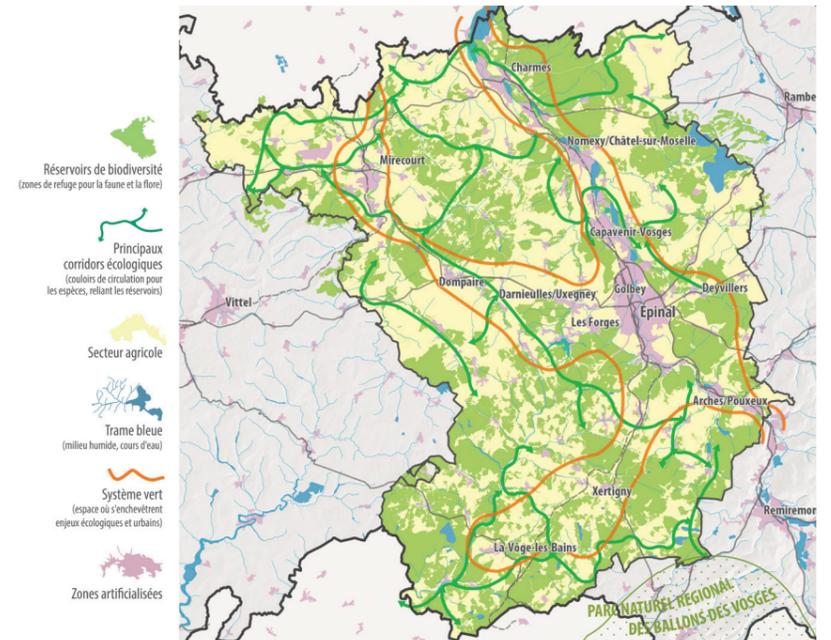
- Potentiels d'approvisionnement en chaleur et en gaz :**
- Géothermie verticale ou horizontale (tout le territoire)
 - Géothermie sur nappe d'eau souterraine (bâti collectif & tertiaire)
 - Chaleur de récupération (principalement industrielle) : opportunité de réseau de chaleur
 - Solaire thermique (hôtel, maison de retraite, accueil touristique)
 - Biométhane agricole : opportunité de distribution en réseaux
 - Bois-énergie : mobilisation à renforcer en forêt privée, agro-foresterie, bords de champs & de voies de transport, sous lignes électriques
 - Biométhane industriel : opportunité d'injection sur réseau gazier, voire de gazéification biomasse
- Complémentarité des réseaux de distribution de gaz et de chaleur :**
- Injection biométhane et planification des réseaux de chaleur (raccordement de nouveaux bâtiments, optimisation & extension hors concurrence avec le réseau de gaz)



La transition écologique : préserver la trame verte et bleue

Le SCoT contribue à la transition écologique avec les objectifs suivants :

- **limiter à 324 ha la consommation foncière** pour l'artificialisation des sols,
- **préserver la trame verte et bleue** pour protéger la biodiversité y compris nocturne,
- **pérenniser les activités agricoles et sylvicoles** en limitant l'urbanisation,
- **optimiser la gestion des ressources en eau** et la prévention des risques.



La transition économique : produire mieux en consommant moins

Le SCoT crée les conditions favorables à une transition vers l'économie circulaire et vise à :

- **Donner la priorité à la densification des zones économiques existantes** avant l'extension urbaine,
- **Requalifier les sites en friches industrielles et urbaines,**
- **Utiliser moins de matières premières** en valorisant les ressources locales dans les bassins d'économie circulaire, autour de **quatre filières clés locales** (alimentation, matériaux et construction, fibres-bois, réparation des équipements) dans six bassins d'économie circulaire,
- **Renforcer les circuits courts alimentaires,** notamment dans le système vert où les espaces urbanisés et naturels sont en interface.

La transition démographique : être attractif en restant réaliste

Le SCoT a recalibré de façon réaliste ses ambitions démographiques et tenu compte du vieillissement de la population. Pour répondre aux besoins de ses habitants et conserver un cadre de vie attractif, il prévoit des mesures d'aménagement du territoire :

- **Structurer le territoire autour de pôles de centralité renforcés** au sein d'une armature urbaine resserrée pour faciliter l'accès aux équipements et services y compris sanitaires,
- **Localiser les nouveaux logements principalement dans les pôles** près des lieux d'emplois, d'équipements, de commerces et de services,
- **Lutter contre la vacance des logements existants** en limitant les extensions urbaines,
- **Requalifier les centre-villes, les centres-bourgs et les cœurs de villages** pour les rendre plus attractifs.

La transition écomobile : privilégier les modes doux, alternatifs et actifs

Pour réduire la dépendance à la voiture individuelle pourtant incontournable notamment en milieu rural, le SCoT préconise de :

- **Développer le co-voiturage et les modes doux** (doublement des réseaux cyclables),
- **D'anticiper l'essor des véhicules électriques et au biogaz,**
- **De créer des services numériques à la mobilité** (cf. la plateforme Mobil'Clic).